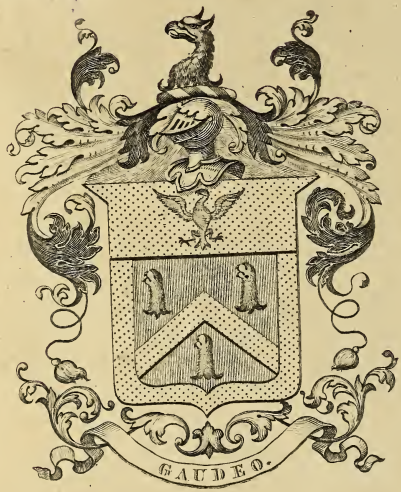

John Carter Brown.

HT-C.
D16.

N° 1. Turreau. Aperçu des E. U. Paris 1815
* 2. Moreau de Jonnès. Essai . — 1816.
* 3. — Sur les Geophages — . 1816.
* 4. — Monog. du Trigonocephale. 1816
* 5. — Climat des Antilles . . 1817
* 6. — Sur la Fièvre Jaune . 1817
* 7. Winslow Lewis Phare des E. U. Bordx. 1817
* 8 Observations sur les ouvrages de M. de Pradt . . . Paris. 1817
9. Petition de M. de Puch . — à 1795
10 Les Patriotes Deportés — — 1795
11. Rapport sur la Commission erablie à Tabago . . . — —
12 Compte Rendu par Thouvenel 1794
13. Observations d'un habitant des Colonies 1789
14 Memoire sur la traité des Noirs —

16

9.

PÉTITION

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

PAR M. DUPUCH,

Député des paroisses de la Basseterre Guadeloupe, et de la municipalité de la même ville.

Paris 1795.

LÉGISLATEURS,

J'APPORTE à dix-huit cent lieues de mes foyers une réclamation d'autant plus importante, qu'elle se trouve immédiatement liée au sort des colonies, & que de son succès dépend la prospérité des principales villes de commerce en France.

Député des paroisses de la Basseterre Guadeloupe & de la municipalité de la même ville, dont j'ai l'honneur d'être membre, je viens implorer, au nom de mes concitoyens & de mes collègues, votre justice, contre des persécutions révoltantes & des actes arbitraires que le despotisme de l'ancien régime n'eût pas

osé se permettre. Notre crime est dans notre attachement inviolable à la mère-patrie, ou plutôt, il est de n'avoir pas voulu souscrire à dévier les principes consacrés par la constitution.

De grands secrets, des vérités essentielles, encore enveloppées par l'intrigue du voile du mystère, n'ont laissé connoître à la métropole, que les malheurs qui désolent les isles du vent, sans lui permettre d'en distinguer les causes réelles. Mais j'accours pour le déchirer ce voile ténébreux, j'accours pour apprendre à la France, à l'Europe entière, que le même esprit, que la même main, qui ont fait de cette terre de la liberté un foyer de contre-révolution, a prolongé jusques sous la ligne les canaux incendiaires du même volcan.

A peine eût-on appris en Amérique la destruction de la tyrannie, que le saint amour de la liberté passa dans l'ame des colons, & leur communiqua la même effervescence qu'en Europe. Chaque citoyen, las d'un gouvernement qui n'admettoit que des victimes sacrifiées, ou des opprimés souffrant sans se plaindre, céda à l'impulsion générale : dans ce premier moment tous les intérêts particuliers se trouvant confondus dans le sentiment intime d'une indignation universelle, le despotisme pâlit & trembla ; & ses agens, objets de la haine publique, tombèrent dans la stupeur & le néant. Quelques-uns même pensèrent payer de leur tête leurs précédentes vexations : mais, pour prix de la grace qu'ils devoient à l'indulgence du peuple, à peine furent-ils revenus de leur effroi, qu'on ne les vit plus travailler qu'à lui forger de nouvelles chaînes.

Toutes les ressources du machiavélisme, tous les moyens de séduction, & particulièrement l'art de diviser les citoyens, en réveillant leurs intérêts opposés; voilà, Législateurs, par quelle marche nos anciens tyrans ont

ſu raffermir dans leurs mains un pouvoir qui avoit été ſi près de leur échapper. Voilà ce qui a produit un nouveau ſyſtême d'oppreſſion & de domination, ſoutenu par une coalition puiſſante ſous le titre de planteurs, qui ſont les grands propriétaires, ou pour mieux dire les ſeigneurs féodaux de l'Amérique.

Cette faction, ayant à ſa tête les gouverneurs & tous les agens de l'ancienne adminiſtration, n'a pu manquer d'être prépondérante dans une contrée où le trop petit nombre des villes laiſſoit aux planteurs une majorité forcée au ſein des aſſemblées coloniales. Et comme le corps des officiers étoit naturellement attaché au même parti, cette coalition devoit finir par ſe rendre auſſi maîtreſſe abſolue de la force publique, après avoir licencié & renvoyé en Europe tous les braves ſoldats animés du plus pur patriotiſme.

Bientôt donc la force armée ſe déploie contre les cités des colonies, & la malheureuſe ville de Saint-Pierre eſt aſſiégée & livrée au pillage. Celle de la Baſſeterre a pluſieurs fois été menacée de ſubir le même ſort. Elle fut même contrainte, pour racheter la vie de ſes concitoyens, de ſouſcrire, par une capitulation avec ſon propre gouverneur, au déſarmement de la garde nationale. Une ligue armée contre les amis de la conſtitution, ſous le titre de fédération avec ce même gouverneur, qui en eſt reconnu le chef, ſe forme en corps ſéparé des citoyens. Des loix, qui interdiſoient pour ainſi dire l'entrée de la colonie à tous Français arrivant de la mère-patrie, ſont portées, pour appauvrir la population des villes. La proſcription & l'exil contre les meilleurs citoyens ſont prononcés. D'abord le rejet de l'établiſſement des municipalités, & preſque immédiatement après, leur oppreſſion & leur caſſation arbitraire, à cauſe de leur dévouement aux vrais principes, deviennent des ſacrifices indiſpenſables pour

renverser le dernier obstacle à l'ambition des contre-révolutionnaires. En un mot, les seules autorités légales restent sans aucun pouvoir ; & les commissaires du roi, envoyés par la métropole pour rétablir l'empire des loix, n'ayant plus qu'un caractère sans effet, deux de ces délégués, fidèles à leur mission, sont contraints de l'abdiquer, pour ne pas compromettre davantage la dignité nationale, & de revenir en France vous dénoncer pareillement les auteurs & les crimes de cette coalition, qui a fait des isles du vent un théâtre de troubles, d'anarchie, de vexations, d'actes arbitraires & souvent d'assassinats.

La municipalité de la Basseterre, constamment fidèle aux intérêts de la métropole & aux maximes sacrées de la constitution, est devenue le principal objet de la haine du gouverneur & de son parti, soit pour avoir déjoué tous leurs projets par une surveillance soutenue, soit pour avoir arrêté leur marche ambitieuse en leur opposant la loi, soit enfin pour avoir découvert des complots qui ont éclairé le peuple & démasqué les traitres à ses yeux. Cette municipalité devoit donc être la première en bute aux traits des ennemis publics. Aussi dès qu'ils ont cru pouvoir tout oser impunément, les coups qu'ils ont portés de nouveau, pour anéantir le patriotisme, sont-ils tombés sur la commune de la Basseterre.

Vous n'en pourrez pas douter, Législateurs, quand vous aurez appris que l'assemblée coloniale de la Guadeloupe, présidée par le neveu même du gouverneur, a lancé contre cette municipalité différens arrêtés, tous marqués au coin de la partialité & de l'arbitraire. Un de ces arrêtés, sur-tout, après onze considérans motivés par des inculpations non-moins invraisemblables que calomnieuses, & sans qu'une seule ait été constatée, contient un jugement rendu

assemblée qui n'est revêtue d'aucun des ...rs judiciaires, & par lequel, cependant, les ...bres de la municipalité de la Basseterre & de son ...seil-général sont déclarés incapables de pouvoir ...re élus à aucune place de fonctionnaires publics pendant l'espace de cinq années consécutives. Le même arrêté porte qu'il y a lieu à accusation contre ces officiers municipaux, & les renvoie au pouvoir judiciaire, afin que leur procès leur soit fait comme criminels de lèze-nation. Enfin, par un autre arrêté, cette assemblée coloniale, qui s'étoit plus d'une fois intitulée *assemblée incompétente*, & qui l'étoit réellement, non-seulement pour prononcer de pareilles condamnations, mais pour procéder à tout acte d'administration, à cause du nombre incomplet de ses membres; hé bien, cette assemblée ne craint pas de supprimer le conseil-général de la commune de la Basseterre.

A cette nouvelle le mécontentement, ou plutôt l'indignation des citoyens fut au moment d'éclater. Mais les officiers municipaux, victimes d'une persécution aussi inique que flétrissante, & à qui la ville de la Basseterre devoit son salut, firent servir les sentimens de reconnoissance qu'ils y avoient inspirés à maintenir leurs concitoyens dans les bornes de la modération & de la paix. Cependant les paroisses de cette ville ne voulurent pas procéder à la nomination de nouveaux municipaux intérimaires, sans avoir préalablement protesté contre tous les arrêtés relatifs aux officiers de leur municipalité; & ces protestations furent à leur tour annullées & bâtonnées par différens arrêtés de l'assemblée coloniale.

De leur côté les officiers municipaux, forts du témoignage de leur conscience, & après avoir fait également toutes protestations contre ces mêmes arrêtés,

ſe réſervèrent en outre le droit de venir inceſſamment à votre barre, afin d'y réclamer une juſtice qu'ils ne pouvoient eſpérer en la demandant à des juges ennemis nés de la révolution. Car il faut que vous ſachiez, Légiſlateurs, que les tribunaux de l'Amérique étant encore ceux de l'ancien régime, les membres qui les compoſent ſont néceſſairement des hommes dont l'unique étude eſt de frapper & de repouſſer une conſtitution qui, ne reconnoiſſant d'autre droit que le mérite, doit expulſer des magiſtrats créés par la protection, pour mettre à leur place des organes de la loi, choiſis par le peuple, & vraiment dignes de ſa confiance.

Les officiers municipaux, que les arrêtés que je vous dénonce, venoient d'accabler ſous le poids d'une deſtitution illégale, d'une accuſation flétriſſante, & de livrer arbitrairement à la rigueur d'une procédure criminelle, qui n'en devenoit que plus redoutable, ſe hâtèrent, pour en arrêter les ſiniſtres effets, & préparer la juſtification de leur innocence, de préſenter une pétition à MM. les commiſſaires du Roi. Cette adreſſe eut pour objet de demander qu'en vertu de leur attribution relative, il fût fait devant eux toute inſtruction néceſſaire, pour éclairer la religion des Légiſlateurs de la France.

Ils accédèrent à cette juſte réclamation : & la vérité leur parut ſi frappante, qu'ils caſsèrent de leur propre mouvement les arrêtés de l'aſſemblée coloniale.

Dans cette cauſe, où le patriotiſme eſt proſcrit, & l'amour du devoir converti en crime de lèze-nation, ſongez que, ſi l'innocence pouvoit définitivement être immolée, la coalition qui la pourſuit dans nos colonies, ſe trouveroit parvenue à ce degré d'indépendance, qui, partageant le gouvernement entre le

pouvoir miniſtériel & l'intérêt des planteurs, acheveroit d'opérer la ſciſſion avec la métropole, pour ne plus recevoir l'impulſion que du pouvoir exécutif.

Vous préſumez-bien, Légiſlateurs, que je ſuis loin de vous avoir donné même un apperçu de tous les faits, de toutes les calamités, de toutes les injuſtices qui ont affligé nos colonies depuis que l'intrigue & l'oppreſſion ſe ſont réunies à l'oubli total des loix, pour en faire leur patrimoine. Déja il faut des volumes pour en tracer le ſimple récit : & les pièces juſtificatives que j'apporte, offrent une collection immenſe dans laquelle vous verrez évidemment qu'il n'eſt pas un inſtant à perdre pour ſouſtraire notre archipel aux attentats de l'égoïſme, de l'ambition & de l'orgueil. Daignez donc, Légiſlateurs, daignez fixer vos regards ſur le tableau déchirant de nos infortunes. L'intérêt de la France & les maux qu'endurent mes concitoyens vous en font un devoir. Peut-être au moment où je parle ſont-ils encore ſous le couteau de la tyrannie ! Peut-être les horreurs réaliſées à Saint-Pierre ſe renouvellent-elles à la Baſſe-terre ! Peut-être les parens & les amis des fonctionnaires publics, anathématiſés comme moi, pour la cauſe du patriotiſme, ſont-ils enveloppés dans cette cruelle proſcription ! Peut-être que, pour me punir d'être venu vous dénoncer les forfaits d'hommes tout-puiſſans, s'en vengent-ils ſur ma famille qui n'a pu me ſuivre ! car vous ſaurez que pour éviter de plus grandes vexations, il a fallu mettre dans mon départ une précipitation très-reſſemblante à la fuite. N'oubliez pas, Légiſlateurs, qu'une ſituation ſi terrible eſt la même pour tous mes collègues, eſt la même pour quiconque porte à la Guadeloupe le titre de patriote. Arrachez-nous donc à un état trop affreux. Il vous ſuffira de parler pour raffermir en Amérique la puiſſance nationale. Les repréſentans d'un peuple qui en impoſe à l'Europe entière, ne com-

mandent pas en vain aux portions du même empire. Soulevez-donc, de votre main puissante, la chaîne meurtrière d'alarmes, de convulsions & de massacres qui nous accable. Aussitôt régnera dans le nouveau monde la paix cimentée par la suprématie des loix. Tous les citoyens seront rendus au bonheur, & mes collègues avec moi, nous aurons recouvré le premier des biens, l'honneur attaché au titre de citoyen français, qui nous a été ravi par un dernier excès d'iniquité & de despotisme.

DUPUCH.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
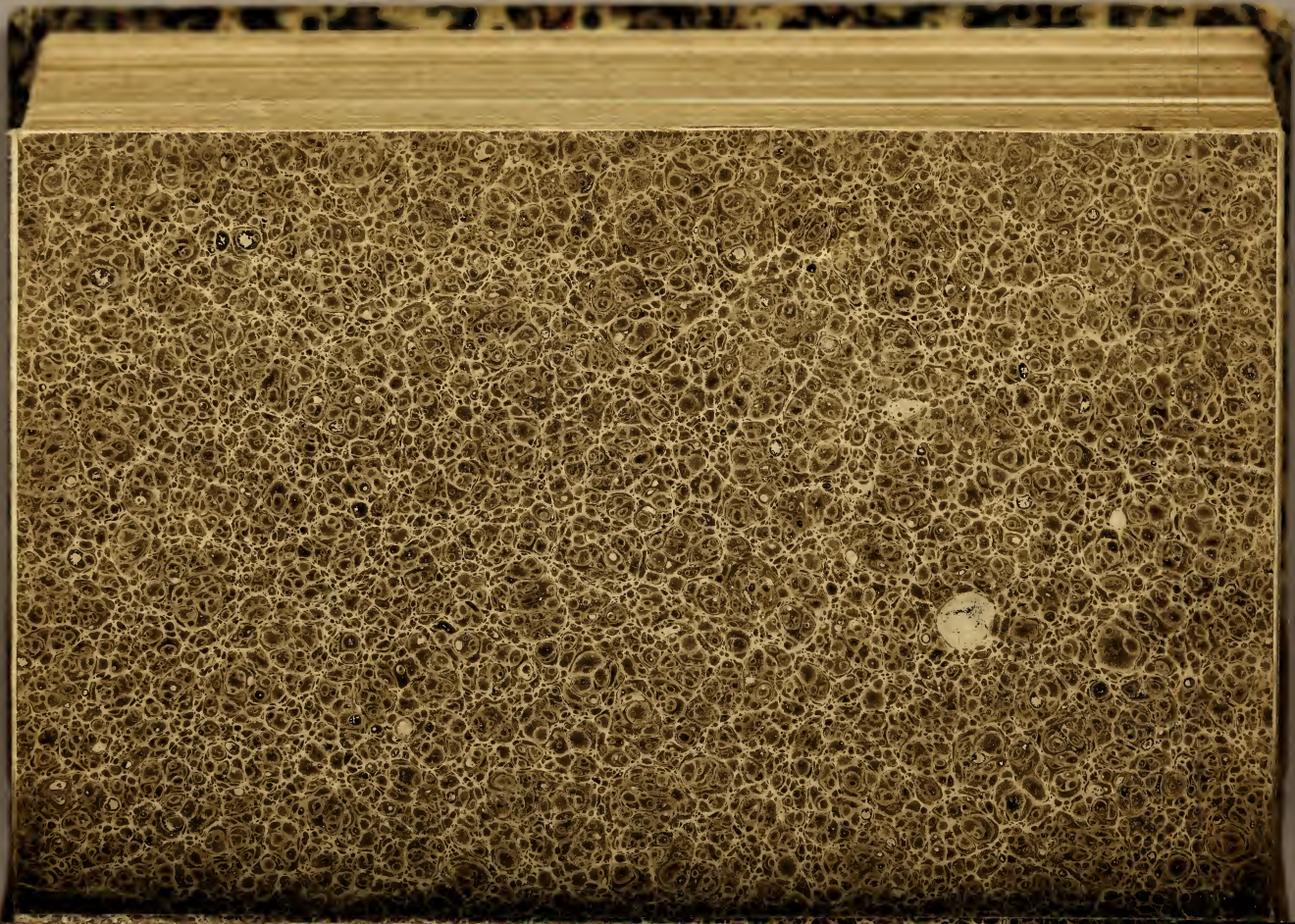
E763
L651s
v.16